Image not found or type unknown

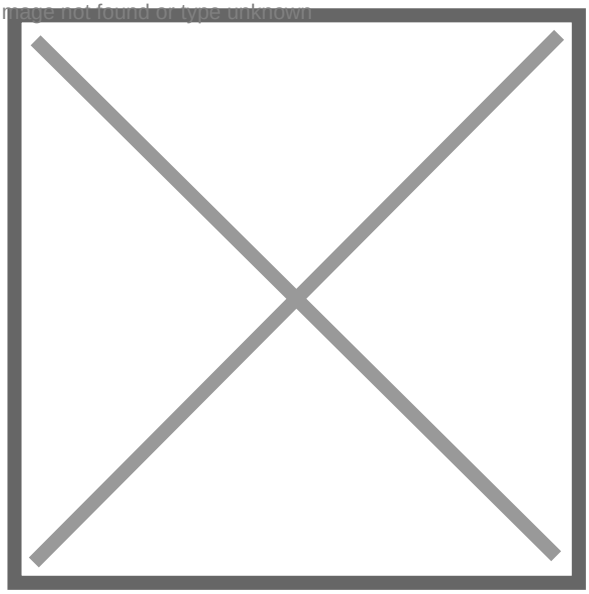

Contestation consolidation ij plus payé

Par **dav076**, le **01/12/2014** à **17:40**

bonjour à tous
Je vous explique ma situation je suis en at depuis 12/2011 après une visite au mc le 05/2014 et une consolidation de celui ci je conteste sa decision,convocation puis visite chez l'expert le 06/2014 qui me remet en at,je recois bien la lettre de la cpam le 07/2014 me disant que suite à l'avis de l'expert je repassais en at et que mon dossier allait etre régularisé dans les plus bref délais...([smile9]) depuis plus de nouvelle et d'ij après plusieurs appels au 3646,courrier au conciliateur,déplacement a la cpam toujours la meme réponse il faut attendre....,nvlles convocation du mc le 11/2014 elle a eut lieu avec le mc habituel et le medecin chef qui me laisse en at(pour l'instant) je leur pose la question au sujet de mes paiements meme réponse il faut attendre ils ne peuvent rien faire(je c bien que eux c'est le médicale et que pour l'administratif c'est un autre service...)voici mon questionnement,es ce un délais normal pour un versement d'ij après une contestation de consolidation (7 mois,les agents de la cpam me disent non) ya t'il quelque chose a faire pour faire avancé mon dossier...
Merci par avance de vos réponses

Par **moisse**, le **03/12/2014** à **09:52**

Bonjour,
Reste à votre disposition la saisine du "défenseur des droits" plus exactement de son correspondant local.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés